

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1542>

**Pa mannyé sendikalis ! Sendikalis pa
kriminel ! Mardi 9 août 2011 : Délibéré du
procès de M. Madassamy, G. Bourguignon et
F. Louise**

Date de parution : 8 août 2011

- Expressions - Tracts -

Date de mise en ligne : jeudi 28 juillet 2011

Mis à jour le : jeudi 28 juillet 2011

UGTG.org

Camarades, Travailleurs, Peuple de Guadeloupe,

Sendikalis pa kriminel : c'est ce qu'ont tenu à réaffirmer les avocats au terme des deux jours de [procès intenté à Michel MADASSAMY, Gabriel BOURGUIGNON et Fred LOUISE](#), les 20 et 23 Mai 2011 et cela près de 10 ans après le complot ourdi par l'Etat pour tenter de décapiter l'UGTG. Aux yeux de tous, ce procès n'était que l'épilogue de l'entreprise de manipulation de l'opinion et de diabolisation de l'UGTG.

Nous publions ci-après un extrait de l'interview de Maître Hélène Carrera-Rubinstein, avocate honoraire, membre du comité International Contre la Répression (CICR) qui a participé au procès des trois militants et Dirigeants de l'UGTG, ainsi que des extraits des réactions des avocats de Guadeloupe.

Helène Carrera Rubinstein :

Des dizaines de militants et responsables de l'UGTG sont poursuivis en justice et maintenant la répression s'est abattue sur leurs avocats ce qui est inconcevable dans une démocratie.

Ce n'est pas un hasard si la répression s'est déchaînée deux ans après 44 jours de grève générale qui s'est conclue par les « Accords Jacques BINO et du 04 mars 2009 », signés d'un coté par le LKP dont l'UGTG est partie prenante et de l'autre par l'Etat et le patronat. Ces derniers refusent toujours de respecter leurs engagements et tentent de faire taire les militants syndicalistes et leurs avocats."

"Dans ce procès devant le tribunal correctionnel de Pointe-à-Pitre, **Michel MADASSAMY** est accusé d'avoir blessé, en 2002, à lui seul seize militaires dans l'enceinte du dépôt d'une raffinerie d'essence. Quant à **BOURGUIGNON et LOUISE**, ils auraient menacé de mettre le feu au dépôt d'essence. **Le Procureur, muet sur les nombreuses et grossières nullités soulevées par les avocats, dans l'impossibilité de justifier la violation de principes élémentaires du droit, fut en revanche, très prolix contre l'UGTG**, dans un réquisitoire politique soutenant, contre toute évidence, que l'UGTG n'aurait plus le soutien de la population après cette affaire qui aurait changé son regard sur le syndicalisme. Or, loin de perdre des adhérents, l'UGTG est devenu le syndicat majoritaire ; aux dernières élections prud'homales, la progression en voix a été telle que les conseillers UGTG sont les plus nombreux.

Comme le dit un communiqué de l'UGTG à l'issue du premier jour du procès : « Le réquisitoire du procureur demande donc la condamnation de nos camarades dans un dossier où les avocats ont mis en évidence nombre d'irrégularités, d'erreurs de procédure, de pièces manquantes, de documents non transmis à la défense, de témoignages contradictoires. Autant d'éléments de nature à entraîner la nullité et l'annulation de ce procès. Mais en Guadeloupe, C'est une autre justice. » Lors de l'audience, devant les Confrères Guadeloupéens et Martiniquais, **la Présidente a reconnu que le dossier était truffé de témoignages contradictoires** quant à l'implication de chacun ; et de plus, les trois magistrats du tribunal ne pouvaient cacher leur gêne quand des nullités invraisemblables ont été soutenues à la barre et confirmées par des conclusions. Pour l'avocat que je suis, la relaxe des trois syndicalistes s'impose mais à la Guadeloupe, le droit s'applique suivant d'autres critères que ceux de Métropole. Néanmoins, la nature des peines requises, aussi inadmissibles soient-elles, est en contradiction flagrante avec la prétendue gravité des faits reprochés qui auraient pu, a déclaré le Procureur sans crainte de se ridiculiser, faire disparaître le quart de Pointe à Pitre !"

Les peines requises par le procureur.

"Le procureur a requis 6 mois de prison avec sursis à l'encontre de Michel MADASSAMY et 12 mois avec sursis pour Gabriel BOURGUIGNON et Fred LOUISE. Le jugement sera rendu le 9 août prochain, en pléines vacances, comme si on cherchait à éviter la mobilisation !

Pourquoi ces contradictions ? Parce que le procès ne s'est pas déroulé comme prévu en haut lieu. **Le huis clos avait été annoncé pour que les turpitudes de la justice ne sortent pas du monde des juges et des policiers permettant ainsi de lourdes condamnations.** Cependant, le huis clos n'a pas été maintenu de sorte que le principe de la publicité des débats a été respecté, pour une fois autorisant les militants syndicalistes à remplir la salle d'audience, comme il se doit."

DÉfense des droits dÉmocratiques.

"Le mercredi (précédent le procès) 18 mai au matin a eu lieu une conférence de presse à l'initiative de l'UGTG, avec son secrétaire général. La presse et les télévisions étaient présentes et en ont rendu compte. Mais l'UGTG n'y était pas seule. Les secrétaires des syndicats CGTG et Force ouvrières (organisations membres du LKP) y ont participé et de nombreuses organisations du LKP avaient fait part de leur soutien. J'estime que ce soutien effectif a été déterminant dans la façon dont s'est déroulé le procès Il est déterminant que le mouvement ouvrier et démocratique fasse front, en Guadeloupe, en métropole comme à l'échelle internationale contre la répression en Guadeloupe. Il s'agit non seulement des droits syndicaux, mais des droits démocratiques en général.

Lorsque le pouvoir d'Etat s'attaque aux avocats de l'UGTG comme il l'a fait à l'encontre de Patrice TACITA et de Sarah ARISTIDE qui a été agressée physiquement par des gendarmes mobiles au Palais de justice de Basse Terre le 22 octobre 2010, c'est la démocratie de ce pays qui est ébranlée. C'est pourquoi, nous avons intérêt à poursuivre notre campagne pour faire triompher les libertés démocratiques comme je l'ai déclaré le 6 juin 2011, lors du meeting contre la répression organisé par l'Entente internationale des travailleurs et des peuples dans la grande salle Ambroise CROIZAT de la Bourse du travail de Paris, où j'avais l'honneur de prendre la parole aux côtés d'Elie DOMOTA dans une salle comble." (*Interview publié dans le bulletin N°82 du CICR de juin-juillet 2011*).

Réactions des avocats de Guadeloupe :

Félix RODES, le Doyen des avocats Guadeloupéens a souligné que ce procès était probablement « *l'un des plus beaux combats* » auxquels il ait pris part dans sa longue carrière en soulignant la vaillance du Peuple de Guadeloupe.

Pour Brigitte RODES, il s'agit de ne jamais baisser la garde contre l'injustice et le mépris...

Pour Roland EZELIN, ce soi-disant procès de **Michel MADASSAMY, Fred LOUISE et Gabriel BOURGUIGNON** « *en réalité le procès du colonialisme français* »...

Pour Evita CHEVRY, ce procès mettait à nu toutes les faiblesses de l'état colonial français ; les mêmes que l'on retrouve dans les autres dossiers que les avocats ont eu à plaider auparavant : « *arrogance des forces de l'ordre qui peuvent dire tout et son contraire en se disant que cela va passer, incapacité de la justice à pouvoir gérer un dossier tel que celui-ci car il y a la raison d'état* »...

Pour Sarah ARISITDE, l'Etat français n'a pas voulu perdre la face. « *Mais pour ne pas désavouer leur préfet, sous-préfet et juge d'instruction, ils ont préféré étirer ce procès sur deux jours* »...

Pour [Patrice TACITA](#) l'Etat et ses juges s'étaient laissé convaincre que l'UGTG et le LKP étaient morts. En cela ils se sont lourdement trompés. Et de rappeler avec force que tant que le combat continuera, tant il y aura des procès... « *Et même si certains colonisés sont tentés - face au système colonial - de se montrer "gentils", ou de faire le chien couchant, cela ne changera rien à l'affaire : ils récolteront toujours leur coup de pied aux fesses* »...

Pour maître René FALLA, « *unis, solidaires, nous sommes forts* » et de revenir sur la symbolique du mois de Mai : mai 1802, le [sacrifice de DELGRES à Matouba](#) ; 20 mai 1802 : [rétablissement de l'esclavage en Guadeloupe](#) ; 27 mai 1967 : les [massacres de Pointe-à-Pitre commis par les gendarmes et l'armée française](#) ; [27 mai 2001...](#)

En conclusion

Un faux dossier monté à partir d'un [mensonge d'état](#) que la justice coloniale, aidée de quelques journalistes - a organisé pour tenter de discréditer et diaboliser l'UGTG.

Pa Mannyé Sendikalis !

NON NOU PÉKÉ FÈ DÈYÈ, NOU SÉ PITIT A KONBATAN !!

NON À LA RÉPRESSION - SENDIKALIS PA KRIMINÈL !

P-à-P, le 01/08/11

Konsey Sendikal UGTG